



COMMUNE DE **MONTMEYRAN**

DEPARTEMENT DE LA DROME

ARRONDISSEMENT DE VALENCE

ARRÊTÉ N°2020/17

Le Maire de MONTMEYRAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19

Vu l'arrêté P14-104 détachant Lionel GALLIANO, attaché territorial, au poste de directeur général des services de la commune de Montmeyran

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Lionel GALLIANO, directeur général des services de la Commune de Montmeyran,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} Délégation permanente est donnée à M. Lionel GALLIANO, directeur général des services de la commune, à l'effet de signer tous actes, à l'exclusion :

- ✓ des arrêtés portant nomination de stagiaire et titularisation
- ✓ des arrêtés d'avancement de grade et de promotions internes
- ✓ des décisions concernant la cessation de fonction des agents titulaires
- ✓ des courriers et décisions d'ordre disciplinaire



COMMUNE DE MONTMEYRAN

DEPARTEMENT DE LA DROME

ARRONDISSEMENT DE VALENCE

- ✓ des engagements d'un montant supérieur à 4 000 euros HT
- ✓ des liquidations et ordonnancement des dépenses et recettes
- ✓ des décisions que le maire prend par délégation du conseil municipal

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme et au comptable assignataire de la collectivité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé, de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MONTMEYRAN, le 4 juin 2020

Le Maire,

Olivier ROCHAS

Notifié le

Signature de l'agent

